

## SERVICES PARTAGÉS CANADA

### Invitation à se qualifier pour le fourniture de services de migration de la charge de travail (MCT)

N° de l'invitation à se qualifier	2B0KB28475	Date	30 aout 2018
-----------------------------------	------------	------	--------------

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 <sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5	
Autorité contractante  (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour tous les commentaires et toutes les questions portant sur le présent document.)	Nom	Stacey DeLong
	Numéro de téléphone	613-355-5781
	Courriel	<a href="mailto:ssc.wlm-mct.spc@canada.ca">ssc.wlm-mct.spc@canada.ca</a>
	Adresse postale	180, rue Kent, 13 <sup>e</sup> étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5
Date et heure de clôture	26 septembre 2018 à 14h00 HAE	
Fuseau horaire	Heure avancée de l'Est (HAE)	
Adresse courriel à laquelle la réponse doit être envoyée avant la date de clôture	<a href="mailto:ssc.wlm-mct.spc@canada.ca">ssc.wlm-mct.spc@canada.ca</a>	

**LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :**

1. Publier les réponses du Canada aux questions des répondants.
2. Faire des modifications aux les exigences obligatoire et les critères coté.

NOTA: À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes.gc.ca dans l'ordre.

<b>Question 001 du soumissionnaire</b>	<p>Nous suggérons que l'exigence obligatoire relative à l'attestation de sécurité de niveau secret soit reportée à l'étape de la demande de propositions (DP) ou à l'étape de l'attribution du contrat.</p> <p>L'exigence pourrait consister à ce que l'attestation de sécurité d'installation (ASI) soit demandée avant la date de clôture de l'invitation à se qualifier (ISQ) et obtenue avant la présentation de la DP plus tard cette année.</p>
Réponse du Canada à la question 001	L'exigence reste la même.
<b>Question 002 du soumissionnaire</b>	Pourriez-vous reporter la date d'échéance du 7 septembre au 28 septembre?
Réponse du Canada à la question 002	Veillez vous référer à la modification 016.
<b>Question 003 du soumissionnaire</b>	<p>Selon l'exigence obligatoire O4 à la page 22, le répondant doit démontrer qu'il a acquis une expérience dans cinq projets, dont la valeur contractuelle de chacun doit être de 10 millions de dollars. Les entreprises travaillent souvent sur des projets d'une valeur de plus de 10 millions de dollars; toutefois, il se peut que la valeur contractuelle pour chaque entreprise ne corresponde pas à cette somme, puisque plusieurs fournisseurs peuvent prendre part à un seul projet. Services partagés Canada (SPC) pourrait-il envisager de modifier ce critère de façon à imputer la somme de 10 millions de dollars exigée aux projets plutôt qu'aux contrats?</p>
Réponse du Canada à la question 003	Veillez vous référer au critère O4 révisé.
<b>Question 004 du soumissionnaire</b>	<p>Compte tenu de la complexité des exigences, nous demandons une prorogation de trois semaines.</p> <p>Le Canada pourrait-il reporter la date de clôture au 28 septembre 2018?</p>
Réponse du Canada à la question 004	Veillez vous référer à la modification 016.
<b>Question 005 du soumissionnaire</b>	<p>Dans le cadre de l'ISQ, le Canada recherche des soumissionnaires pouvant fournir un grand nombre de références. Afin de satisfaire aux exigences et de répondre en tous points aux éléments obligatoires et cotés, nous devons utiliser nos références d'entreprise de l'extérieur du Canada.</p> <p>La définition du terme « soumissionnaire » se trouve à la section 1.4 des Instructions uniformisées concernant les demandes de soumissions de la présente ISQ. Veuillez confirmer que l'inclusion de cette clause n'empêche pas le soumissionnaire de citer des projets d'entreprise réalisés à l'extérieur du Canada et donc nécessairement par la société mère du soumissionnaire ou ses sociétés affiliées en raison de notre structure organisationnelle.</p>
Réponse du Canada	Veillez vous référer à la modification 015.

à la question 005	
<b>Question 006 du soumissionnaire</b>	O6 – Veuillez indiquer si les soumissionnaires doivent fournir des références qui satisfont au point a) seulement OU aux points b), c) et d).
Réponse du Canada à la question 006	Veuillez vous référer au critère O6 révisé.
<b>Question 007 du soumissionnaire</b>	Dans l'exigence obligatoire O4, il est indiqué que le projet cité en référence doit se rapporter à 300 applications, alors qu'on fait mention de 300 charges de travail dans l'exigence obligatoire O6. Le Canada peut-il expliquer la différence entre une application et une charge de travail? De plus, de quelle façon le Canada dénombre-t-il les applications?
Réponse du Canada à la question 007	Veuillez vous référer au critère O4 révisé.
<b>Question 008 du soumissionnaire</b>	Pour que l'exigence obligatoire O4 soit respectée, le Canada y énumère de multiples exigences aux points a), b), c) et d). Le Canada peut-il confirmer si chaque projet cité en référence doit satisfaire à toutes les exigences ou si les éléments peuvent être respectés en citant plusieurs clients en référence?
Réponse du Canada à la question 008	Veuillez vous référer au critère O4 révisé.
<b>Question 009 du soumissionnaire</b>	Dans le critère coté C5, il est indiqué que 100 points peuvent être attribués; toutefois, la méthode d'attribution des points est la suivante : « Exceptionnel = 50 points; Très bon = 25 points ». Le Canada peut-il expliquer la façon dont les 100 points seront attribués? De plus, le Canada peut-il expliquer la façon dont il déterminera si le niveau de satisfaction est exceptionnel ou très bon?
Réponse du Canada à la question 009	Veuillez vous référer au critère C5 révisé. Les critères d'évaluation sont fournis à l'annexe E – Grille d'évaluation des critères relatifs au niveau de compréhension et d'exhaustivité.
<b>Question 010 du soumissionnaire</b>	À la section 4.1.5, il est indiqué qu'un rang sera attribué aux soumissionnaires. Étant donné que seule l'ISQ détermine qui passera aux étapes de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE) et de la DP, y a-t-il une différence entre le fait d'être classé au premier rang ou au cinquième rang lorsque nous passerons aux étapes suivantes? Ou est-ce que toutes les notes ne s'appliqueront plus une fois l'étape de l'ISQ terminée?
Réponse du Canada à la question 010	Le rang sert uniquement aux fins de sélection des répondants qualifiés pour l'ISQ.
<b>Question 011 du soumissionnaire</b>	Les notes cotées de l'ISQ seront-elles reportées aux étapes suivantes ou bien le classement sert-il simplement à se classer parmi les cinq premiers soumissionnaires?
Réponse du Canada à la question 011	Veuillez vous référer à la réponse à la question 010.
<b>Question 012 du soumissionnaire</b>	Le paragraphe 4.1.5 se trouve dans la section 4.4. Devrait-il plutôt porter le numéro on lire 4.4.2?
Réponse du Canada à la question 012	Veuillez vous référer à la modification 013.
<b>Question 013 du soumissionnaire</b>	Au paragraphe 4.1.5, il est indiqué que « la question sera résolue par un tirage au sort en présence des répondants ex æquo ». Étant donné que nous en sommes à l'étape de l'ISQ, le Canada envisage-t-il d'inviter les cinq premiers soumissionnaires en plus des soumissionnaires ex æquo à passer à l'étape suivante? L'élimination d'un soumissionnaire retenu par un tirage au sort peut empêcher le Canada d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.
Réponse du Canada à la question 013	Considérant que tous les critères cotés par point devraient avoir le même pointage pour que ce processus soit invoqué, le Canada estime qu'un tel concours de circonstance est hautement improbable. Conséquemment, le

	processus reste le même.
<b>Question 014 du soumissionnaire</b>	Date de clôture – Nous comprenons qu'il est urgent pour le Canada de faire avancer ce projet important. De plus, la demande de multiples clients à citer en référence est une bonne façon de confirmer les capacités des fournisseurs éventuels dans le cadre du processus d'ISQ. Depuis la publication de l'ISQ, nous nous employons assidûment à trouver toutes les références disponibles qui démontrent nos forces en matière de migration de la charge de travail. À ce jour, nous avons trouvé à ce jour un grand nombre de clients à citer en référence qui ont l'autorisation d'accepter d'être cités en référence pour cette ISQ en particulier, mais ceux-ci sont soit en vacances, soit indisponibles. Compte tenu du nombre de références exigées et de la nécessité d'obtenir l'autorisation de nos clients, processus qui demande toujours beaucoup de temps, nous demandons de repousser la date de clôture d'un mois.
Réponse du Canada à la question 014	Veillez vous référer à la modification 016.
<b>Question 015 du soumissionnaire</b>	Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) et formulaire de présentation de la réponse – Sur le formulaire de présentation de la réponse, on demande aux soumissionnaires d'indiquer le lieu où les documents devront être protégés. Cependant, sur la LVERS, il est coché « non » pour la protection des documents. À notre connaissance, il n'y a aucune exigence en matière d'hébergement, et nous comprenons que les travaux de migration seront axés sur le transfert des charges de travail d'un centre de données du Canada à un autre. Dans ce cas, le Canada peut-il supprimer cette exigence du formulaire de soumission de présentation de la réponse?
Réponse du Canada à la question 015	C'est exacte. Selon la LVERS, il n'y a pas d'exigence en ce qui a trait aux mesures de protection. Veuillez répondre S.O dans le formulaire de présentation de la réponse pour les mesures de protections requises pour le site ou les locaux.
<b>Question 016 du soumissionnaire</b>	A) En ce qui concerne la présente ISQ, pouvez-vous préciser si l'utilisation de références de notre société mère et de nos sociétés affiliées serait acceptable?  B) La migration de la charge de travail est un sujet vaste et complexe. Par « migration de la charge de travail », SPC parle-t-il de la levée et du déplacement d'équipement dans les centres de données ou lui donne-t-il une définition plus large qui englobe la migration des applications?
Réponse du Canada à la question 016	Veillez vous référer à la réponse à la question 005.
<b>Question 017 du soumissionnaire</b>	O1 – SPC réduira-t-il l'exigence à cinq années d'expérience en matière de services de migration?  Ainsi, cette exigence cadrerait avec les besoins opérationnels suivants : virtualisation de serveurs physiques, réhébergement d'architectures informatiques hyper convergentes et migration de charges de travail vers des environnements infonuagiques publics et privés. Bon nombre de ces technologies et méthodologies n'existaient pas il y a 10 ans. AWS, le chef de file mondial des environnements infonuagiques publics, a lancé son premier service de migration de base à la fin de 2009. Microsoft Azure a été lancé en 2010. Des antécédents de 10 ans comporteraient des méthodes et des technologies obsolètes qui ne s'appliqueraient pas précisément à la vaste majorité des charges de travail de SPC, et certains fournisseurs pourraient être exclus du processus même s'ils sont dotés d'excellentes compétences. Par ailleurs, il serait extrêmement difficile de retracer, dans ces environnements dynamiques, les antécédents de plus de 5 ans des clients qui étaient

	responsables de ces projets dans des organisations du secteur privé ou public.
Réponse du Canada à la question 017	Veillez vous référer au critère O1 révisé.
<b>Question 018 du soumissionnaire</b>	<p>O1 – SPC retirera-t-il l'exigence selon laquelle « il ne doit pas y avoir plus de 50 jours ouvrables sans activité chaque année »?</p> <p>Les grands projets de migration complexes s'étendent généralement sur 12 à 24 mois et utilisent les ressources les plus qualifiées au sein de la communauté des fournisseurs et des clients afin d'obtenir des résultats de haute qualité. La période de 50 jours ouvrables sans activité chaque année convient mieux aux experts-conseils indépendants et à l'augmentation du personnel. Par conséquent, nous vous demandons de retirer cette exigence obligatoire.</p>
Réponse du Canada à la question 018	Veillez vous référer au critère O1 révisé.
<b>Question 019 du soumissionnaire</b>	SPC modifiera-t-il le point d) de l'exigence obligatoire O4 (« Déplacement d'équipement de TI de l'installation source à l'installation cible ») pour le reformuler comme suit : « Déterminer les charges de travail qui exigeront le déplacement d'équipement de TI de l'installation source à l'installation »?
Réponse du Canada à la question 019	Veillez vous référer au critère O4 révisé.
<b>Question 020 du soumissionnaire</b>	<p>O4 – SPC réduira-t-il la valeur contractuelle nette de chaque projet cité en référence d'au moins dix millions de dollars à au moins deux millions de dollars?</p> <p>À la section 1.2, Aperçu du projet, il est indiqué « Dans le cadre de ce processus, SPC prévoit créer un mécanisme d'approvisionnement bout en bout de migration des charges de travail avec de multiples fournisseurs qualifiés grâce auxquels SPC peut concourir et émettre les contrats résultants conformément aux exigences spécifiques. »</p> <p>Le paragraphe 1.2 d) Objectifs est ainsi rédigé : « SPC cherche à présélectionner des fournisseurs qui possèdent une expertise en matière de MCT pour accomplir ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) Appliquer des méthodologies et des outils de découverte pour consigner tous les aspects des environnements de charge de travail existants, y compris le matériel, les logiciels d'exploitation, d'application et de soutien, le réseau, la sécurité et les intégrations.</li> <li>ii) Analyser les affinités des charges de travail existantes aux diverses techniques de migration et/ou à la transformation en architecture infonuagique en déplaçant les services vers le nuage là où cela est possible et pratique.</li> <li>iii) Planifier et exécuter des migrations complexes de charges de travail, soit surtout des centres de données existants vers les centres de données d'entreprise.</li> <li>iv) Concevoir des architectures de réseau et de sécurité TI conformes aux politiques, directives et normes existantes de SPC et du gouvernement du Canada.</li> <li>v) Tirer profit des pratiques exemplaires de l'industrie afin d'élaborer des propositions et des recommandations, au besoin, pour améliorer les normes existantes.</li> <li>vi) Planifier et mettre en oeuvre des contrôles de gestion et de gouvernance de projet qui fonctionneront de concert avec les contrôles existants de SPC afin de faciliter la mise en oeuvre de projets de MCT. » <p>L'exigence obligatoire O4 actuelle convient mieux aux grands intégrateurs de systèmes qui, en tant que fournisseur unique, seraient chargés de fournir tout le matériel, les logiciels, les divers services informatiques qualifiés, les déménageurs d'équipement informatique et les compétences supplémentaires</p> </li></ul>

	<p>en gestion générale et en administration. Ces engagements donnent généralement lieu à des projets qui atteignent ou dépassent 10 millions de dollars et qui intègrent une expertise autre qu'en TI. Si l'objectif de SSC consiste véritablement à créer un mécanisme d'approvisionnement de bout en bout de migration des charges de travail avec de multiples fournisseurs qualifiés, il devra rajuster à la baisse la valeur des projets cités en référence qui remplissent les conditions requises et tenir compte de la portée de la migration de la TI en fonction des compétences liées aux TI.</p>
Réponse du Canada à la question 020	<p>Veillez vous référer au critère O4 révisé.</p> <p>SPC veut qualifier des fournisseurs de services ayant acquis l'expérience nécessaire pour planifier et exécuter avec succès de grands projets de migrations. Les nombreuses recherches et la documentation disponibles sur la migration de charges de travail de moyenne à grande taille ont fourni à SPC les informations nécessaires pour établir ses exigences.</p>
<b>Question 021 du soumissionnaire</b>	<p>Notre organisation a développé une vaste expertise et acquis une expérience significative dans la réalisation de projets complexes de migration de la charge de travail, mais dans des échelles de valeur monétaire plus petites que celles demandées à l'exigence O4. Le Canada pourrait-il envisager de réduire la valeur contractuelle nette de 10 M\$ qu'il exige au point O4 à 200 k\$, ainsi que d'éliminer la quantité de 300 applications par projet cité en référence afin de permettre aux moyennes entreprises du Canada qui sont en mesure de réaliser certains des projets de migration de la charge de travail prévus de présenter une réponse plus concurrentielle et de fournir un apport plus important à l'étape de l'EAE?</p>
Réponse du Canada à la question 021	<p>L'ISQ est ouverte à différentes structures de répondant, tel que des coentreprises et des sous-traitants. Les entités qui ne rencontrent pas toutes les exigences sont encouragées à former des partenariats avec d'autres organisations afin de partager leur expertise unique et leur expérience pour augmenter le succès des projets. Veuillez vous référer à la section 2.3 pour de plus amples renseignements.</p>
<b>Question 022 du soumissionnaire</b>	<p>Notre organisation a participé à de nombreux projets de transformation des services de taille moyenne pour nos clients et les a menés à terme avec succès. Le Canada pourrait-il envisager de réduire la valeur contractuelle nette de 2 M\$ qu'il exige au point O5 à 200 k\$, afin de permettre aux moyennes entreprises du Canada qui sont en mesure de diriger des initiatives de transformation d'envergure de présenter une réponse plus concurrentielle?</p>
Réponse du Canada à la question 022	<p>Veillez vous référer à la réponse à la question 021.</p>
<b>Question 023 du soumissionnaire</b>	<p>L'exigence O6 a) (fournir des références pour une seule migration de centre de données d'au moins 300 charges de travail) empêche les moyennes entreprises canadiennes de faire concurrence aux grandes multinationales et de travailler en partenariat avec ces grandes entreprises. SPC pourrait-il modifier ou réduire cette exigence et la transférer dans les critères cotés?</p>
Réponse du Canada à la question 023	<p>Veillez vous référer à la réponse à la question 021.</p>
<b>Question 024 du soumissionnaire</b>	<p>Un grand nombre de migrations importantes de la charge de travail ont eu lieu de 1994 à 2006 afin de déplacer les ministères clients dans les centres de données de TPSGC. Ces migrations ont été la première mise en œuvre à grande échelle de services de TI partagés au sein du gouvernement du Canada. Ces migrations ont permis de maintenir les niveaux de service pour les ministères clients et de réduire les coûts. À notre avis, ces références seraient de loin plus pertinentes pour ce marché que la citation de 20 clients en</p>

	<p>Amérique du Nord [exigée aux points O4/C1 et O5/C2], par exemple.</p> <p>Nous demandons que les références d'entreprise soient modifiées pour permettre l'utilisation des projets de référence du gouvernement du Canada tel que décrit ci-dessus.</p>
Réponse du Canada à la question 024	Toute référence de client qui est conforme aux exigences des critères est acceptable. L'exigence reste la même.
<b>Question 025 du soumissionnaire</b>	<p>Les références d'entreprise telles qu'elles sont écrites excluent tous les concurrents, à l'exception des grandes sociétés multinationales. De nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes ont les compétences et l'expérience nécessaires pour satisfaire à cette exigence, mais elles ne peuvent pas faire concurrence en raison des références d'entreprise. Cela va à l'encontre des politiques du gouvernement du Canada visant à inclure les PME dans les marchés publics dans la mesure du possible. La demande de références est également contraire aux recommandations concernant la participation des PME aux achats du gouvernement du Canada que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires a formulées dans un rapport daté de juin 2018.</p> <p>Nous demandons à Services partagés Canada (SPC) de modifier les références organisationnelles afin de les rendre plus pratiques pour que les PME canadiennes qualifiées puissent participer à ce processus concurrentiel.</p>
Réponse du Canada à la question 025	Veillez vous référer à la réponse à la question 021.
<b>Question 026 du soumissionnaire</b>	<p>À l'article 1.2 -Aperçu du projet, SPC indique que : « Le but de l'ISQ est de présélectionner les fournisseurs qui ont une expérience importante dans la MCT dans un centre de données physique partagé et/ou dans une infrastructure infonuagique, selon les besoins ». L'exigence O5 rend obligatoire le fait pour tout soumissionnaire d'avoir participé à d'importants projets de transformations de services qui incluent des modèles de déploiement en infonuagique et des modèles de services infonuagiques. Étant donné que l'objectif de SPC est de trouver des fournisseurs qualifiés ayant une grande expérience de la migration des données et des charges de travail dans un centre de données physique partagé OU vers une infrastructure infonuagique, nous estimons que l'exigence O5 élimine injustement les entreprises qui ont une grande expérience de la migration des données ou des charges de travail dans un centre de données physique partagé (et certains pourraient dire la majeure partie du travail éventuel de SPC), mais qui ne l'ont pas encore fait vers une infrastructure infonuagique.</p> <p>Nous demandons que l'exigence l'exigence O5 soit supprimée et intégrée aux exigences cotées.</p>
Réponse du Canada à la question 026	L'exigence reste la même.
<b>Question 027 du soumissionnaire</b>	<p>Dans l'article 1.2f) - Portée, SPC stipule que : « SPC pourrait toujours avoir besoin d'aide pour réaliser ces activités et demander aux fournisseurs de fournir les ressources et l'expertise nécessaires pour offrir une capacité d'appoint au personnel. Il pourrait également avoir besoin d'une capacité d'appoint pour aider son personnel à exécuter des processus ou activités du projet, ou une série d'activités dans le cadre de projets de MCT qu'il gère et exécute en interne ». Et ensuite, SPC indique : « Sans égard à la possibilité qu'il délègue aux fournisseurs de petites tâches, SPC utilisera comme base de ce processus la capacité des fournisseurs à mettre en œuvre un large éventail de projets de MCT », CEPENDANT à l'article 1.2 g) - Évaluation, SPC déclare que : « Pour chaque besoin, le fournisseur sélectionné peut être amené à</p>

	<p>fournir des services de MCT selon l'un des quatre modèles de service suivants : .... iii) Fournir des ressources d'appoint pour le personnel ».</p> <p>Dans leur libellé actuel, les exigences obligatoires et les exigences cotées de la ISQ n'abordent en aucune façon l'aptitude et la capacité d'un soumissionnaire de fournir du personnel supplémentaire.</p> <p>Nous demandons respectueusement que SPC retire la prestation de ressources d'appoint en personnel de la présente ISQ et qu'il procède à une demande de proposition séparée et distincte pour les services de ressources d'appoint en personnel, OU que SPC annule la présente ISQ et en réémette une nouvelle avec les exigences organisationnelles appropriées qui traitent des services de ressources d'appoint en personnel.</p>
Réponse du Canada à la question 027	<p>L'objectif de ce véhicule d'approvisionnement est de faciliter la mise en œuvre, en partie ou en totalité, de projets de migration de charge de travail. Il est attendu que les fournisseurs démontrent qu'ils ont la capacité et le savoir-faire pour mettre en œuvre des projets de migration de charge de travail de bout en bout. Bien que certains projets pourraient faire appel, de manière minimale, à des ressources d'appoint, cette pratique sera limitée à la portée du projet de migration visé, tel que spécifié dans l'énoncé des travaux, qui fera l'objet de demande de soumissions auprès des répondants qualifiés.</p>
<b>Question 028 du soumissionnaire</b>	<p>Dans l'article 1.2 g) - Évaluation, SPC déclare que : « Pour chaque besoin, le fournisseur sélectionné peut être amené à fournir des services de MCT selon l'un des quatre modèles de service suivants : .... iv) Collaborer avec les organisations qui transforment et/ou modernisent leurs applications.</p> <p>SPC peut-il confirmer que les « organisations » seront mandatées pour utiliser tout contrat résultant de la présente ISQ pour transformer et/ou moderniser leurs applications ?</p>
Réponse du Canada à la question 028	<p>Comme spécifié à la section 1.2 h), ce processus n'empêche pas SPC ou ses clients d'avoir recours à une autre méthode d'approvisionnement.</p>
<b>Question 029 du soumissionnaire</b>	<p>1) Annexe B - LVERS préliminaire. Le Canada peut-il confirmer que les exigences LVERS de la Partie B (fournisseur) 10. a) s'appliquent uniquement aux personnes qui prendraient part à des activités futures de migration des données et des charges de travail liées à la présente ISQ. Elles ne s'appliquent pas à l'ensemble du personnel à l'emploi du répondant.</p>
Réponse du Canada à la question 029	<p>C'est exact.</p>
<b>Question 030 du soumissionnaire</b>	<p>Existe-t-il des restrictions qui empêchent un fournisseur de former des partenariats ou de faire appel à des sous-traitants après avoir été sélectionné comme répondant qualifié?</p>
Réponse du Canada à la question 030	<p>Non, sauf indication contraire pendant la phase de l'EAE ou dans l'appel d'offres.</p>
<b>Question 031 du soumissionnaire</b>	<p>Quel est l'impact du respect partiel des exigences obligatoires de O1, O2 ou O6?</p>
Réponse du Canada à la question 031	<p>Les répondants doivent respecter tous les critères d'évaluation techniques obligatoires. Veuillez vous référer à la section 4.3.</p>
<b>Question 032 du soumissionnaire</b>	<p>Quels sont le processus et la date limite pour demander une prolongation de la date d'échéance de ce processus d'ISQ, si nous avons besoin de plus de temps pour vous fournir une réponse détaillée et complète?</p>
Réponse du Canada à la question 032	<p>Veuillez vous référer à la modification 016.</p>
<b>Question 033 du soumissionnaire</b>	<p>Pourriez-vous préciser le type de renseignements dont vous avez besoin pour les références des clients?</p>

	O2, à la page 21, renvoie uniquement au nom du client, tandis que le point 1.17 à la page 50 fait référence aux coordonnées détaillées. Compte tenu du grand nombre de références demandées et pour nous assurer de la disponibilité de nos références (nous devons les prévenir), est-il possible de vous fournir un minimum d'informations de référence jusqu'à ce que vous soyez prêt à communiquer avec elles?
Réponse du Canada à la question 033	Veillez vous référer aux modifications apportées à l'annexe A, Formulaire de réponse. L'annexe A, Formulaire de réponse est requise pour les critères O4, O5 et O6. La liste des projets est requise pour les critères O1, O2, C1, C2, C3 et C4.
<b>Question 034 du soumissionnaire</b>	Pourriez-vous préciser les exigences exactes de O1 (page 20) 2 <sup>e</sup> paragraphe : « Les projets de client cités en référence doivent couvrir une période de 10 ans et il ne doit pas y avoir plus de 50 jours ouvrables sans activité chaque année ».
Réponse du Canada à la question 034	Veillez vous référer au critère O1 révisé.
<b>Question 035 du soumissionnaire</b>	Pourriez-vous clarifier l'exigence O4 à la page 21, au point d) : « Déplacement d'équipement de TI de l'installation source à l'installation cible ». Étant donné que de nombreux projets de transformation de ce type n'impliquent pas le déplacement d'équipement (p. ex. migrations infonuagiques), cet élément d) est-il obligatoire pour toutes les références à fournir?
Réponse du Canada à la question 035	Veillez vous référer au critère O4 révisé.
<b>Question 036 du soumissionnaire</b>	Combien d'EDC (centres de données d'entreprise) SPC envisage-t-il après la consolidation des données et des charges de travail et la mise hors service?
Réponse du Canada à la question 036	Le but de l'ISQ est de présélectionner les fournisseurs qui ont une expérience importante dans la MCT dans un centre de données physique partagé et/ou dans une infrastructure infonuagique, selon les besoins. Puisqu'il s'agit d'un processus de qualification, SPC n'est pas en mesure de répondre à des questions techniques détaillées à cette étape. Les réponses à de telles questions dépendent de la portée spécifique des projets de migration de la charge de travail qui seront soumis à des appels d'offres lorsque les répondants qualifiés seront confirmés.
<b>Question 037 du soumissionnaire</b>	Il est indiqué au point 1.2 c)(i) que le taux actuel de migrations est plus lent que ce qui est requis pour atteindre les objectifs. Veuillez communiquer les détails et les dates des objectifs énoncés et, si possible, les progrès actuels.
Réponse du Canada à la question 037	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 038 du soumissionnaire</b>	L'infonuagique publique dotée de mesures de protection pertinentes et conformes aux normes du gouvernement du Canada constitue-t-elle une option de migration?
Réponse du Canada à la question 038	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 039 du soumissionnaire</b>	Si l'infonuage publique est une option comme cible de migration de la charge de travail, y a-t-il des fournisseurs d'infonuagique publique en particulier avec lesquels SPC envisage de travailler?
Réponse du Canada à la question 039	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 040 du soumissionnaire</b>	Le déplacement des données et des charges de travail d'un modèle sur site vers n'importe lequel des modèles fondés sur l'infonuagique peut avoir des répercussions importantes sur la bande passante du réseau, tant à la périphérie qu'à l'intérieur du pare-feu : Les considérations relatives à la conception du réseau sont-elles prises en compte dans la portée du projet et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

Réponse du Canada à la question 040	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 041 du soumissionnaire</b>	Les exigences géographiques ou l'emplacement joueront-ils un rôle dans l'emplacement des futurs DC/EDC en fonction du délai de transit, etc?
Réponse du Canada à la question 041	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 042 du soumissionnaire</b>	Pouvez-vous élaborer sur la vision et l'orientation que SPC a choisies pour les données et les charges de travail et l'architecture des applications, c'est-à-dire SaaS, IaaS, PaaS, applications conteneurisées et, orchestration de conteneurs. Veuillez inclure la liste de tous les abonnements, les ensembles d'outils ou les structures en usage aujourd'hui que le répondant devrait utiliser ou respecter.
Réponse du Canada à la question 042	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 043 du soumissionnaire</b>	La rationalisation et la modernisation de l'application seront-elles une activité distincte ou feront-elles partie de la portée de la présente proposition?
Réponse du Canada à la question 043	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 044 du soumissionnaire</b>	La mise hors service des DC et des installations existantes feront-elles partie de la portée de la présente demande ou feront-elles l'objet d'une demande de propositions individuelle distincte pour chaque site ou grappe?
Réponse du Canada à la question 044	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 045 du soumissionnaire</b>	Bien que l'ensemble des détails pourront émerger pendant l'évaluation, y a-t-il des données et des charges de travail sur l'ordinateur central et, dans l'affirmative, pouvez-vous en préciser le pourcentage?
Réponse du Canada à la question 045	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 046 du soumissionnaire</b>	Quels outils existent aujourd'hui ou ont été utilisés par le passé pour évaluer les environnements de données et de charges de travail existants et les efforts de migration associés? Dans quelle mesure et à quel point ont-ils été efficaces?
Réponse du Canada à la question 046	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 047 du soumissionnaire</b>	Qui sera responsable des différents projets et des budgets de la MCT, de SPC ou des ministères partenaires?
Réponse du Canada à la question 047	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 048 du soumissionnaire</b>	Veillez élaborer et fournir des détails sur les problèmes de migration mentionnés au point 1.2 c)(iii).
Réponse du Canada à la question 048	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 049 du soumissionnaire</b>	Dans quelle mesure la classification des données a-t-elle une incidence sur la stratégie de migration des applications? La conception d'une architecture de données fait-elle partie de la portée de ce projet ou y aura-t-il une architecture de classification des données à laquelle le répondant pourra se conformer?
Réponse du Canada à la question 049	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 050 du soumissionnaire</b>	Est-ce que l'objectif principal est de réduire l'empreinte du centre de données de SPC par la consolidation, ou est-ce que la modernisation des applications est un élément clé en combinaison : les charges de travail IaaS existantes seront-elles transposées telles quelles ou seront-elles rationalisées et restructurées dans le cadre de ce projet?

Réponse du Canada à la question 050	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 051 du soumissionnaire</b>	Dans quelle mesure les tâches de migration, de développement et de gestion peuvent-elles être effectuées hors site? Existe-t-il des limites géographiques quant à l'endroit où les travaux doivent être effectués?
Réponse du Canada à la question 051	Les exigences de sécurité associées à la réalisation de travail en dehors des locaux du GC sont dictées principalement par la nature de l'information à traiter et par la portée des travaux ainsi que des impératifs d'ordre opérationnels. Conséquemment, dans l'esprit de la réponse à la question 36, chaque projet pourrait avoir ses exigences spécifiques à cet égard.
<b>Question 052 du soumissionnaire</b>	Le service de support (soutien) 24x7x365 est mentionné dans la phase VI - Y a-t-il une attente pour que le répondant soutienne et maintienne les charges de travail migrées à ce niveau de façon continue?
Réponse du Canada à la question 052	Veillez vous référer à la réponse à la question 036.
<b>Question 053 du soumissionnaire</b>	Veillez confirmer que les répondants ne sont pas tenus de préciser les noms des sous-traitants qui peuvent participer ou qui participeront à l'exécution de tout autre projet d'attribution de contrat subséquent ou de MCT.
Réponse du Canada à la question 053	C'est exact.
<b>Question 054 du soumissionnaire</b>	Veillez confirmer si un répondant pourrait également être un sous-traitant d'un autre répondant dans le cadre d'un futur projet de MCT.
Réponse du Canada à la question 054	Veillez vous référer à la section 2.3, paragraphe d, pour de plus amples renseignements.
<b>Question 055 du soumissionnaire</b>	Les réductions futures du budget opérationnel et du coût total de propriété liées à l'adoption d'infrastructure infonuagique seront-elles transmises de SPC aux ministères partenaires afin d'encourager l'adoption future d'infrastructure infonuagique et de la MCT à l'échelle ministérielle?
Réponse du Canada à la question 055	Le but de l'ISQ est de présélectionner les fournisseurs qui ont une expérience importante dans la MCT dans un centre de données physique partagé et/ou dans une infrastructure infonuagique, selon les besoins. Cette question n'est pas liée au processus de qualification.
<b>Question 056 du soumissionnaire</b>	Veillez expliquer les étapes du processus entre l'étape de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE) et l'attribution des contrats.
Réponse du Canada à la question 056	Ces informations seront fournies à l'étape de l'examen et de l'amélioration des exigences.
<b>Question 057 du soumissionnaire</b>	La Couronne pourrait-elle confirmer si les détails décrits à l'annexe A sont requis pour (i) chaque projet mentionné dans O1, O2 et O4 ou si l'État demande (ii) une référence principale de projet et une référence supplémentaire de projet seulement?
Réponse du Canada à la question 057	Veillez vous référer à la réponse à la question 033.
<b>Question 058 du soumissionnaire</b>	Dans le cas de (i) ci-dessus, il est déraisonnable pour l'État de s'attendre à des coordonnées détaillées pour chaque projet mentionné pour les dix dernières années (O1), pour 20 projets (O2) et pour cinq projets de migration de la charge de travail achevés au cours des cinq dernières années (O4) ainsi que pour les projets de référence supplémentaires requis dans les critères cotés. Nous demandons à l'État de modifier les exigences relatives aux références détaillées du projet pour maintenir le scénario (ii) ci-dessus ou d'inclure strictement trois (3) références pour les projets achevés au cours des cinq (5) dernières années.
Réponse du Canada à la question 058	Veillez vous référer à la réponse à la question 033.
<b>Question 059 du</b>	L'exigence O4 précise : « Le répondant doit posséder de l'expérience dans au

<b>soumissionnaire</b>	<p>moins cinq projets de migration de la charge de travail au cours des cinq dernières années, à la date de la publication de ce document, lesquels visaient à regrouper des charges de travail d'entreprise en des services partagés ou en une infrastructure à l'échelle de l'organisation ». La portée des travaux devait comprendre ce qui suit :</p> <p>a) Migration et mise à l'essai, avec au moins 300 applications dans plusieurs centres de données;</p> <p>b) Déplacement des charges de travail du matériel en fin de vie utile de l'installation source vers la dernière version du matériel de l'installation cible</p> <p>c) Migration d'un environnement physique à un environnement virtuel (P2V), et d'un environnement virtuel à un environnement virtuel (V2V)</p> <p>d) Déplacement d'équipement de TI de l'installation source à l'installation cible</p> <p>2.1 Il est difficile de savoir si chacun des cinq projets de migration de la charge de travail doit répondre aux critères a) à d) ou si tous les critères a) à d) peuvent être satisfaits grâce à un mélange des 5 projets de migration de la charge de travail. Pouvez-vous nous apporter des précisions?</p> <p>2.2 D'après notre expérience, les besoins de déplacement d'équipement de TI ont été minimes, étant donné le premier mandat concernant l'infonuagique de nombreuses organisations, les clients profitent de l'occasion pour mettre à niveau leur équipement lorsqu'ils migrent. Pour cette raison, nous demandons que l'alinéa M4d) soit retiré des critères.</p>
Réponse du Canada à la question 059	Veuillez vous référer au critère O4 révisé.
<b>Question 060 du soumissionnaire</b>	Nous demandons à l'État de confirmer un échéancier pour chacune des phases du processus d'approvisionnement, y compris l'annonce des répondants retenus?
Réponse du Canada à la question 060	Avant de procéder à l'annonce des répondants qualifiés, le processus d'approbation à l'interne devra être complété. Conséquemment, sous toute réserve, SPC prévoit annoncer les résultats de l'ISQ à l'automne 2018.
<b>Question 061 du soumissionnaire</b>	Trois jours pour revoir les réponses de la période de question 1 nous semblent déraisonnables étant donné la complexité des exigences pour les références de client de cette ISQ. SPC augmentera-t-il à 5 jours la période pour revoir les réponses de la période de question 1?
Réponse du Canada à la question 061	Veuillez vous référer à la modification 014.

## MODIFICATIONS

### Modification 001:

À l'annexe A – Exigences de qualification

#### SUPPRIMER LE TITRE DU FORMULAIRE:

« Réponse pour l'exigence relative à l'expérience obligatoire »

#### INSÉRER LE TITRE DU FORMULAIRE:

« Réponse pour l'exigence relative à l'expérience obligatoire O4, O5 et O6 »

### Modification 002:

À l'annexe A – Exigences de qualification

#### SUPPRIMER :

O1	Le répondant doit posséder au moins dix années d'expérience en matière des services de migration, selon les définitions de l'annexe C, en date d'affichage de ce document.	Fournir une liste de projets qui démontre le nombre d'années d'expérience en matière de services de migration.  Les projets de client cités en référence doivent couvrir 10 ans et il ne doit pas y avoir plus de 50 jours ouvrables sans activité chaque année.
----	--	--

#### INSÉRER :

O1	Le répondant doit posséder au moins cinq années d'expérience acquise au cours des dix dernières années en matière des services de migration, selon les définitions de l'annexe C, en date d'affichage de ce document.	Fournir une liste de projets qui démontre le nombre d'années d'expérience en matière de services de migration en utilisant le tableau de la liste de contrats dans cette annexe.  La durée totale des projets de client cités en référence doit être d'au moins 60 mois.
----	---	--

**Modification 003:**

À l'annexe A – Exigences de qualification

**SUPPRIMER :**

<b>O2</b>	Le répondant doit avoir au moins 20 clients des services d'infrastructure de TI en Amérique du Nord, dont 10 situés au Canada, en date d'affichage de ce document.	Fournir une confirmation écrite de ce qui suit :  a) Le nombre de clients actuels des services d'infrastructure en Amérique du Nord et au Canada  b) Le nom et l'adresse du siège social des clients  c) Les dates du service, de son lancement à sa clôture  d) Type de services d'infrastructure de TI proposés selon les définitions des services d'infrastructure de TI (annexe C).
-----------	--	---

**INSÉRER :**

<b>O2</b>	Le répondant doit avoir au moins 20 clients des services d'infrastructure de TI en Amérique du Nord, dont 10 situés au Canada, en date d'affichage de ce document.	Fournir une liste des clients des services d'infrastructure de TI en Amérique du Nord et au Canada en vous servant de la liste des clients des services d'infrastructure de TI en Amérique du Nord dans cette annexe. Fournir une confirmation écrite de ce qui suit :  e) Le nombre de clients actuels des services d'infrastructure en Amérique du Nord et au Canada  f) Le nom et l'adresse du siège social des clients  g) Les dates du service, de son lancement à sa clôture  h) Type de services d'infrastructure de TI proposés selon les définitions des services d'infrastructure de TI (annexe C).
-----------	--	---

**Modification 004:**

À l'annexe A – Exigences de qualification

**SUPPRIMER :**

<p><b>O4</b></p>	<p>Le répondant doit posséder de l'expérience dans au moins <b>cinq</b> projets de migration de la charge de travail au cours des <b>cinq</b> dernières années, en date d'affichage de ce document, lesquels visaient à regrouper des charges de travail d'entreprise en services partagés ou en une infrastructure à l'échelle de l'organisation. La portée des travaux devait comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Migration et mise à l'essai, avec au moins 300 applications dans plusieurs centres de données;</li><li>b) Déplacement des charges de travail du matériel en fin de vie utile de l'installation source vers la dernière version du matériel de l'installation cible;</li><li>c) Migrations d'un environnement physique à un environnement virtuel (P2V), et d'un environnement virtuel à un environnement virtuel (V2V);</li><li>d) Déplacement d'équipement de TI de l'installation source à l'installation cible</li></ul> <p>La valeur contractuelle nette de chaque projet cité en référence doit être d'au moins <b>10 millions de dollars</b> canadiens.</p> <p>Le répondant doit avoir agi à titre d'entrepreneur principal responsable de l'exécution réussie d'un projet.</p> <p>Au moins un projet cité en référence doit avoir été exécuté pour un client du secteur public.</p>	<p>Pour le point O4, il ne suffit pas de reprendre l'exigence obligatoire; le répondant doit expliquer et démontrer la façon dont il satisfait à l'exigence. Les répondants peuvent fournir des énoncés des travaux ou des plans de projet afin de compléter leurs réponses.</p> <p>Si le gouvernement du Canada détermine que la justification est incomplète, la réponse du répondant sera jugée non conforme. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la réponse. On demande au répondant d'indiquer à quel endroit dans la réponse se trouvent les documents mentionnés, leur titre et les numéros de page et de paragraphe.</p>
------------------	--	--

**INSÉRER :**

<p><b>O4</b></p>	<p>Le répondant doit posséder de l'expérience dans au moins <b>cinq</b> projets de migration de la charge de travail au cours des <b>cinq</b> dernières années, en date d'affichage de ce document, lesquels visaient à regrouper des charges de travail d'entreprise en services partagés ou en une infrastructure à l'échelle de l'organisation. La portée des travaux de chaque projet doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Migration et mise à l'essai, avec au moins 300 applications dans plusieurs centres de données;</li><li>b) Déplacement des charges de travail du matériel en fin de vie utile de l'installation source vers la dernière version du matériel de l'installation cible;</li><li>c) Migrations d'un environnement physique à un environnement virtuel (P2V), et d'un environnement virtuel à un environnement virtuel (V2V);</li><li>d) Exécution ou organisation du déplacement d'équipement de TI de l'installation source à l'installation cible</li></ul> <p>La valeur contractuelle nette ou la valeur du projet de chaque projet cité en référence doit être d'au moins <b>10 millions de dollars</b> canadiens.</p> <p>Le répondant doit avoir agi à titre d'entrepreneur principal responsable de l'exécution réussie d'un projet.</p> <p>Au moins un projet cité en référence doit avoir été exécuté pour un client du secteur public.</p>	<p>Pour le point O4, il ne suffit pas de reprendre l'exigence obligatoire; le répondant doit expliquer et démontrer la façon dont il satisfait à l'exigence. Les répondants peuvent fournir des énoncés des travaux ou des plans de projet afin de compléter leurs réponses.</p> <p>Si le gouvernement du Canada détermine que la justification est incomplète, la réponse du répondant sera jugée non conforme. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la réponse. On demande au répondant d'indiquer à quel endroit dans la réponse se trouvent les documents mentionnés, leur titre et les numéros de page et de paragraphe.</p>
------------------	---	--

**Modification 005:**

À l'annexe A – Exigences de qualification

**SUPPRIMER :**

<b>O6</b>	<p>Le répondant doit posséder une documentation détaillée quant aux méthodes et aux outils qui ont été employés comme pratique courante pour les projets de migration semblables aux services requis dans la présente ISQ.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Les méthodes et les jeux d'outils proposés doivent avoir été utilisés pour une seule migration de centre de données d'au moins <b>300</b> charges de travail; OU</li><li>b. Les méthodologies et les jeux d'outils proposés doivent avoir été utilisés pour la migration d'une charge de travail qui prenait en charge au moins 10 000 utilisateurs; ET</li><li>c. Les méthodes et les outils proposés doivent avoir été utilisés dans le cadre de multiples projets de migration; ET</li><li>d. Le répondant doit décrire deux (2) cas récents (au plus tôt 2015) où les méthodes ou les jeux d'outils proposés ont été déployés pour assurer une migration réussie chez le client, avec la création d'installations de services partagés ou le déploiement de l'infonuagique.</li></ul>	<p>Le répondant doit fournir de la documentation qui résume les méthodologies, les jeux d'outils et les processus, et décrire brièvement les leçons tirées des déploiements antérieurs et la façon dont ils ont contribué à la maturation des méthodologies et des processus du répondant.</p> <p>Le répondant doit fournir des échantillons d'éléments ou de modèles de projets antérieurs (en supprimant toute information confidentielle des échantillons).</p>
-----------	---	--

**INSÉRER :**

<p><b>O6</b></p> <p><b>OU</b></p>	<p>Le répondant doit posséder une documentation détaillée quant aux méthodes et aux outils qui ont été employés comme pratique courante pour les projets de migration semblables aux services requis dans la présente ISQ.</p> <p><u>Basé sur les charges de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Les méthodes et les jeux d'outils proposés doivent avoir été utilisés pour une seule migration de centre de données d'au moins <b>300</b> charges de travail; ET</li><li>b. Les méthodes et les outils proposés doivent avoir été utilisés dans le cadre de multiples projets de migration; ET</li><li>c. Le répondant doit décrire deux (2) cas récents (au plus tôt 2015) où les méthodes ou les jeux d'outils proposés ont été déployés pour assurer une migration réussie chez le client, avec la création d'installations de services partagés ou le déploiement de l'infonuagique.</li></ul> <p><u>Basé sur les utilisateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>a. Les méthodologies et les jeux d'outils proposés doivent avoir été utilisés pour la migration d'une charge de travail qui prenait en charge au moins 10 000 utilisateurs; ET</li><li>b. Les méthodes et les outils proposés doivent avoir été utilisés dans le cadre de multiples projets de migration; ET</li><li>c. Le répondant doit décrire deux (2) cas récents (au plus tôt 2015) où les méthodes ou les jeux d'outils proposés ont été déployés pour assurer une migration réussie chez le client, avec la création d'installations de services partagés ou le déploiement de l'infonuagique.</li></ul>	<p>Le répondant doit fournir de la documentation qui résume les méthodologies, les jeux d'outils et les processus, et décrire brièvement les leçons tirées des déploiements antérieurs et la façon dont ils ont contribué à la maturation des méthodologies et des processus du répondant.</p> <p>Le répondant doit fournir des échantillons d'éléments ou de modèles de projets antérieurs (en supprimant toute information confidentielle des échantillons).</p>
-----------------------------------	---	--

**Modification 006:**

À l'annexe A – Exigences de qualification

**AJOUTER À LA FIN DE LA CELLULE:**

N°	Exigences concernant les soumissions et la participation
C1	Fournir une liste de projets qui prouvent la conformité à ce critère en utilisant le tableau de la liste de contrats dans cette annexe.

**Modification 007:**

À l'annexe A – Exigences de qualification

**AJOUTER À LA FIN DE LA CELLULE:**

N°	Exigences concernant les soumissions et la participation
C2	Fournir une liste de projets qui prouvent la conformité à ce critère en utilisant le tableau de la liste de contrats dans cette annexe.

**Modification 008:**

À l'annexe A – Exigences de qualification

**AJOUTER À LA FIN DE LA CELLULE:**

N°	Exigences concernant les soumissions et la participation
C3	Fournir une liste de projets qui prouvent la conformité à ce critère en utilisant le tableau de la liste de contrats dans cette annexe.

**Modification 009:**

À l'annexe A – Exigences de qualification

**AJOUTER À LA FIN DE LA CELLULE:**

N°	Exigences concernant les soumissions et la participation
C4	Fournir une liste de projets qui prouvent la conformité à ce critère en utilisant le tableau de la liste de contrats dans cette annexe.

**Modification 010:**

À l'annexe A – Exigences de qualification

**SUPPRIMER :**

C5	Le répondant devrait démontrer un niveau de compréhension et d'exhaustivité supérieur à Satisfaisant dans l'O3.	Le répondant devrait prouver la conformité à ce critère à l'O3.	Niveau démontré de compréhension et d'exhaustivité de l'O3 pour chacun des deux domaines :  Exceptionnel = 50 points Très bon = 25 points	<b>100</b>
----	---	---	--	------------

**INSÉRER :**

C5	Le répondant devrait démontrer un niveau de compréhension et d'exhaustivité supérieur à Satisfaisant dans l'O3 pour chacun des deux domaines suivants :  1. Compréhension des opérations à l'état stable; et  2. Compréhension de la manière dont la qualité des activités de migration et leur approche à l'égard de l'atténuation des risques potentiels dans les activités de migration qui pourraient avoir une incidence sur les opérations à l'état stable.	Le répondant devrait prouver la conformité à ce critère à l'O3.	Niveau démontré de compréhension et d'exhaustivité de l'O3 pour chacun des deux domaines suivants:  1. Compréhension des opérations à l'état stable; et  2. Compréhension de la manière dont la qualité des activités de migration et leur approche à l'égard de l'atténuation des risques potentiels dans les activités de migration qui pourraient avoir une incidence sur les opérations à l'état stable.  Exceptionnel = 50 points Très bon = 25 points	<b>100</b>
----	---	---	--	------------

**Modification 011:**

À l'annexe A – Exigences de qualification

**INSÉRER :**

**Tableau de la liste de contrats**

**Fournir suffisamment de renseignements sur les contrats pour justifier le critère obligatoire O1 et les critères cotés C1, C2, C3 et C4. Des exemples sont fournis dans le tableau ci-dessous.**

Contrat									Critère justifié				
Numéro du contrat	Nom et Adresse du client	Date de début	Date de fin	Secteur Public international (C3)	Secteur Public canadien (C3,C4)	Valeur totale du contrat/projet (C1,C2)	Nombre de charge de travail (C1)	Montrer, à l'aide d'exemples détaillés précis, comment le projet présenté répond à toutes les exigences énoncées pour le critère justifié.	O1	C1	C2	C3	C4
14	Client A 1 Rue Washington DC	1-Avr-2017	20-Jul-2018	●		\$10.0M	400	Note: inclure la justification spécifique au projet ici	●			●	
38	Client B 2 Rue Londre UK	1-Mai-2016	15-Fév-2017	●		\$15.7M	500	Note: inclure la justification spécifique au projet ici	●			●	
89	Client C 3 Rue Toronto Canada	15-Déc-2014	31-Mar-2016			\$12.1M	450	Note: inclure la justification spécifique au projet ici	●				
91	Client D 4 Rue Ottawa Canada	20-Jan-2014	31-Jan-2015		●	\$18.4M	600	Note: inclure la justification spécifique au projet ici	●				●
101	Client E 5 Rue Montréal Canada	1-Jun-2013	31-Déc-13		●	\$30.9M	900	Note: inclure la justification spécifique au projet ici	●				●
...													

**Modification 012:**

À l'annexe A – Exigences de qualification

**INSÉRER :**

**Liste des clients des services d'infrastructure de TI en Amérique du Nord**

**Fournir suffisamment de renseignements sur les contrats pour justifier le critère obligatoire O2.  
Des exemples sont fournis dans le tableau ci-dessous.**

Contrat					
N°	Nom et adresse du siège social du client	Date de début	Date de fin	Client au Canada	Montrer, à l'aide d'exemples détaillés précis, comment le contrat est lié à des « services d'infrastructure de TI » selon la définition à l'annexe C.
1	Compagnie 1 1 Rue Unetelle Mexico Mexique	1-Avr-2017	31-Mar-2022		Note: inclure la justification spécifique au contrat ici
2	Compagnie 2 2 Rue Unetelle New-York, NY É-U	1-Mai-2016	30-Avr-2021		Note: inclure la justification spécifique au contrat ici
3	Compagnie 3 3 Rue Unetelle San Francisco, CA É-U	15-Déc-2015	31-Oct-2018		Note: inclure la justification spécifique au contrat ici
4	Compagnie 4 4 Rue Unetelle Toronto, ON Canada	1-Jun-2014	31-Mai-2020	●	Note: inclure la justification spécifique au contrat ici
5	Compagnie 5 5 Rue Unetelle Montréal, QC Canada	20-Jan-2014	31-Déc-2018	●	Note: inclure la justification spécifique au contrat ici
...					
20	Compagnie 20 20 Rue Unetelle Denver, CO É-U	5-Jan-2014	31-Déc-2020		Note: inclure la justification spécifique au contrat ici

**Modification 013:**

À la section 4.4

Remplacer le numéro de section 4.1.4 par le numéro de section 4.4.1

Remplacer le numéro de section 4.1.5 par le numéro de section 4.4.2

**Modification 014:**

À la section 2.2

**SUPPRIMER :**

- b) **Deuxième période de questions:** Les questions devront être envoyées au plus tard à 14h00 HAE à la troisième journée suivant l'affichage de toutes les réponses de la première période de questions sur [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).

Pour la deuxième période de questions, les questions doivent être en relation aux réponses que le Canada a fourni lors de la première période de questions.

SPC répondra aux questions au plus tard dix jours avant la date de clôture.

**INSÉRER :**

- b) **Deuxième période de questions :** La deuxième période de questions a pour but de permettre des questions en relation aux réponses que le Canada a fourni lors de la première période de questions. Le Canada pourrait choisir, à sa discrétion, de répondre à de nouvelles questions qui n'auraient pas encore été traitées en relation à l'ISQ. La deuxième période de questions prendra fin à 14h00 HAE à la cinquième journée ouvrable suivant l'affichage de toutes les réponses de la première période de questions sur [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).

SPC répondra aux questions au plus tard dix jours avant la date de clôture.

**Modification 015:**

À la section 2.

**INSÉRER :**

2.5 Exigences s'appliquant à l'expérience du répondant

S'il est précisé dans l'ISQ que le répondant doit apporter la preuve de son expérience, alors l'expérience présentée n'est favorablement notée ou considérée comme concluante que si elle a été obtenue (c.-à-d. que le travail en question doit avoir été effectué) par le répondant lui-même, incluant la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du répondant.

2.6 Vérification des références

S'il est précisé dans l'ISQ que le répondant doit fournir des références de client, elles ne seront pas favorablement notées ou considérées comme concluantes si les clients cités en référence ne sont pas des clients du répondant lui-même, incluant la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du répondant.

**Modification 016:**

À la page 1 de ISQ

**SUPPRIMER :**

Date et heure de clôture	7 septembre 2018 à 14h00 HAE
--------------------------	------------------------------

**INSÉRER :**

Date et heure de clôture	26 septembre 2018 à 14h00 HAE
--------------------------	-------------------------------

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT  
INCHANGÉES.**

=====

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions:

<b>Document Tracking</b>	<b>Distribution</b>	<b>Date</b>	<b>Description</b>
Modification no 001	Achats et ventes	Document actuel	Les réponses du Canada aux questions des répondants.